

sous-traitante doit faire cette vérification auprès de son client.

Toute entreprise devrait envisager la possibilité de retenir les services d'un courtier en douane, surtout si elle agit en qualité de sous-traitante pour un entrepreneur américain (voir la section 225.6 du Règlement américain des achats - Défense (DFAR)).

7.5 Protêts

Tout exportateur doit être au courant du rôle que jouent les protêts dans le processus américain des marchés publics. Il pourra lui-même y recourir (normalement par l'intermédiaire de la CCC), tout comme se retrouver visé. Lorsqu'on songe à faire un protêt, il est essentiel d'agir rapidement, car l'on ne dispose habituellement que de quelques jours pour ce faire.

Un protêt peut être déposé auprès de l'une ou l'autre de cinq instances : l'organisme lui-même, le tribunal des réclamations (Claims Court), le tribunal de district (District Court), le Service général des comptes (General Accounting Office - GAO) ou la Commission des réclamations d'entrepreneurs (General Services Board of Contract Appeals - GSBCA). En situation normale, il est préférable de retenir un avocat. Il en coûte généralement moins cher de s'adresser à l'organisme lui-même ou au Service général des comptes, mais l'un et l'autre sont moins susceptibles de régler l'affaire (voir la section 33 du Règlement américain des achats (FAR)). Le protêt est une solution de dernier recours et il est malheureusement rare que l'on obtienne satisfaction.

7.6 Classification des produits

Le Canada (par l'intermédiaire d'Approvisionnements et Services Canada) et les États-Unis fixent le classement des produits selon le même barème. Dans ses annonces, le Commerce Business Daily identifie les

articles au moyen des deux premiers chiffres employés dans le système de classement à quatre caractères. Il est bon de vérifier, dans la liste d'ASC, le numéro de désignation de votre produit. Aux États-Unis, l'expression employée à cet égard est «Federal Supply Classification (FSC) Code».

Les quatre premiers chiffres des numéros de répertoire nationaux (National Stock Numbers) désignent le code FSC; les autres servent à identifier le produit en cause.

7.7 Numéro d'entreprise

Le code CAGE (Commercial and Government Entity) permet au gouvernement américain de reconnaître les entrepreneurs avec lesquels il fait affaire. Une entreprise canadienne peut obtenir un code CAGE en s'adressant, par l'intermédiaire du ministère de la Défense nationale ou de la CCC, au Centre américain des services logistiques de défense (Defense Logistics Services Center), qui est l'organisme émetteur.

7.8 Description des caractéristiques techniques

Le département américain de la Défense s'est doté d'un système complexe d'établissement des normes de produits. Certaines d'entre elles correspondent à celles du système AQAP adopté par le Canada et l'OTAN.

Les normes fédérales américaines sont édictées par l'Administration générale des services (General Services Administration - GSA) et publiées sous forme de descriptions documentaires, de dessins et de désignations commerciales qui renvoient à des normes industrielles.

Les normes militaires (MILSPECS) ont trait aux exigences particulières des forces armées.

Les entreprises canadiennes qui désirent se procurer des descriptions de caractéristiques techniques et des normes peuvent le faire en s'adressant au :